

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE KANFEN

Enquête publique relative au projet A31 bis Secteur Nord

Tout d'abord, au nom de l'ensemble du Conseil municipal de Kanfen, nous souhaitons réaffirmer de façon claire et déterminée notre soutien au projet d'A31 bis dans la configuration présentée à l'enquête publique.

Cette infrastructure constitue une réponse nécessaire à la saturation chronique de l'autoroute A31 et aux difficultés croissantes de déplacement rencontrées quotidiennement par les habitants du Nord mosellan. Elle représente également un enjeu majeur pour l'attractivité économique et le développement de notre territoire frontalier.

Toutefois, la commune souhaite formuler plusieurs observations et demandes destinées à améliorer la prise en compte des intérêts des riverains et des collectivités concernées.

1. Protection acoustique des riverains

L'étude d'impact met en évidence, dans certains secteurs proches de Kanfen, des niveaux sonores compris entre 65 et 70 dB, alors même que les valeurs généralement recherchées pour la protection des zones habitées sont inférieures à ces seuils.

La commune demande qu'une attention particulière soit portée au secteur situé à proximité du pont en direction de Zoufftgen, où plusieurs habitations pourraient être exposées à des nuisances sonores importantes.

À ce titre, nous sollicitons :

- la réalisation de mesures acoustiques complémentaires sur ce secteur ;
- l'étude du prolongement du merlon antibruit jusqu'au pont autoroutier afin d'assurer une protection cohérente des habitations les plus proches de l'infrastructure ;
- la mise en place, si nécessaire, de dispositifs complémentaires permettant de garantir le respect des objectifs de protection acoustique.

2. Préservation de la qualité de l'air

Si l'électrification progressive du parc automobile contribuera à réduire certaines émissions polluantes, le trafic poids lourds demeurera une source importante d'émissions atmosphériques pour de nombreuses années encore.

Compte tenu de la forte proportion de poids lourds empruntant cet axe (30% du trafic), la commune souhaite connaître les mesures envisagées pour limiter l'impact du projet sur la qualité de l'air des populations riveraines.

Nous demandons notamment que soient étudiés :

- les dispositifs de régulation du trafic les plus favorables à la réduction des émissions ;
- les éventuelles limitations de vitesse adaptées aux poids lourds ;
- la mise en place d'un suivi régulier de la qualité de l'air après la mise en service de l'infrastructure.

3. Tarification et préservation de l'équilibre territorial

La commune a déjà exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation concernant les conséquences d'un péage sur les déplacements quotidiens des habitants du territoire frontalier.

Les communes situées entre Thionville et la frontière luxembourgeoise entretiennent des liens économiques, commerciaux et administratifs étroits avec l'agglomération thionvilloise. Une tarification inadaptée pourrait conduire à une modification des comportements de déplacement et pénaliser l'activité économique locale.

La commune demande donc qu'un dispositif tarifaire préférentiel soit étudié pour les riverains du territoire concerné.

Par ailleurs, elle souhaite obtenir des garanties sur les mesures qui seront mises en œuvre afin de limiter les phénomènes de report de trafic vers le réseau routier secondaire.

4. Gouvernance de la concession

La commune s'interroge sur les modalités de gouvernance de la future concession autoroutière.

Dans la mesure où les collectivités territoriales seront directement impactées par les conséquences du projet, il apparaît légitime qu'elles puissent être associées à la réflexion sur son exploitation future.

La commune souhaite ainsi connaître :

- les possibilités de participation des collectivités territoriales au sein des structures de gouvernance de la concession ;
- les dispositifs envisagés pour associer les collectivités au suivi de l'exploitation de l'infrastructure ;

5. Aménagement de l'échangeur n°44 de Kanfen

Bien que ce point ne relève pas directement du périmètre de la présente enquête publique, la commune souhaite attirer l'attention du maître d'ouvrage sur les conséquences du réaménagement envisagé de l'échangeur n°44.

Le projet présenté entraîne une emprise supplémentaire sur des terrains communaux actuellement aménagés au bénéfice des habitants. Il affecte également des réserves foncières stratégiques pour le développement économique de l'intercommunalité, alors même que les disponibilités foncières demeurent particulièrement limitées sur ce secteur frontalier.

Dans ce contexte, la commune demande qu'une étude approfondie soit menée afin d'évaluer la possibilité de maintenir l'échangeur dans sa configuration actuelle ou, à défaut, de rechercher une solution limitant significativement les impacts fonciers sur les propriétés communales et intercommunales.

Conclusion

La commune de Kanfen réaffirme son soutien au projet A31 bis, dont elle reconnaît l'intérêt stratégique pour le Nord mosellan et l'ensemble du territoire frontalier.

Elle souhaite toutefois que les observations formulées dans la présente contribution soient pleinement prises en compte afin de garantir un équilibre satisfaisant entre les impératifs de mobilité, la qualité de vie des habitants, la préservation de l'environnement et les intérêts des collectivités locales et qu'une réponse soit apportée sur chacun des points évoqués.

Denis BAUR
Maire de Kanfen